**Résumé du projet de loi 5808**

Le projet de loi autorise le Gouvernement à acquérir les équipements nécessaires pour permettre à l’armée d’accomplir ses missions et à réaménager le champ de tir du Bleesdall. Les acquisitions portent notamment sur des véhicules de reconnaissance, des véhicules tactiques et logistiques, des armes, des systèmes de communication, des équipements techniques au profit des unités de reconnaissance et des capacités spécialisées notamment dans le domaine de la purification d’eau et du déminage.

Les dépenses ne peuvent pas dépasser 120 millions d’euros pour l’acquisition de véhicules de reconnaissance ainsi que 20 millions respectivement 15 millions pour l’acquisition de véhicules tactiques respectivement logistiques et sont imputables sur les crédits du Fonds d’équipement militaire.